



Contribution /Amendements Commission 3 Congrès de Biarritz 2020

I. Amendements de forme :

Nous considérons qu'il n'y a pas forcément lieu de rappeler l'ensemble du revendicatif sur la carrière, les actes de gestion, la rémunération etc. Nous pensons qu'il faut réaffirmer le revendicatif sur les points attaqués aujourd'hui en lien avec la loi FP du 6 août 2019, les LDG.

Nul besoin de faire « le catalogue » qui plus est à la fin de la résolution le revendicatif rappeler laisse entendre un grand déséquilibre entre ce que nous revendiquons selon les catégories.

L'unité revendicative sert à cela et selon nous elle devra être mise à jour.

II. Amendements de fond :

La résolution a besoin d'être renforcée par rapport aux LDG et au GT qui ont eu lieu depuis l'écriture.

Il convient aussi de se positionner sur les futures instances CSA , nous proposons de revendiquer l'examen des actes de gestion pour lesquels il n'y a plus de CAP en CSA comme ce fut le cas avant la création des CAPL où les mutations par exemple étaient examinées en CTL.

Avis de l'Assemblée Générale :

Vote à la majorité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Avis Favorable	X	Avis défavorable	
-----------------------	---	-------------------------	--